

Règlement 893-21 – Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale, modifiant le Règlement 841-18

Règlement 895-21 – Règlement sur la gestion contractuelle, modifiant le Règlement 865-19

Règlement 896-21 – Règlement concernant les limites de vitesse sur le boulevard du Lac

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, cet avis est, par la présente, donné par la greffière adjointe :

- Que le conseil municipal a adopté les règlements suivants lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021 :
 - Règlement 893-21 – *Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale, modifiant le Règlement 841-18;*
 - Règlement 895-21 – *Règlement sur la gestion contractuelle, modifiant le Règlement 865-19;*
 - Règlement 896-21 – *Règlement concernant les limites de vitesse sur le boulevard du Lac.*
- Que les règlements sont disponibles sur le site Internet de la Ville (www.sbdl.net) et sur demande auprès du département des affaires municipales (greffe@sbdl.net ou au 418 825-2515, poste 235). Les règlements pourront aussi être consultés à la mairie, sise au 414, avenue Sainte-Brigitte, à Sainte-Brigitte-de-Laval, lorsque celle-ci sera ouverte au public, selon les heures d'ouverture habituelles;
- Que les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 10^E JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN 2021.



La greffière adjointe,
Andrée-Anne Turcotte, OMA